

Secrétariat

Monbijoustrasse 61
3007 Berne

Tél.: 031 351 38 28

coordination@inter-pret.ch

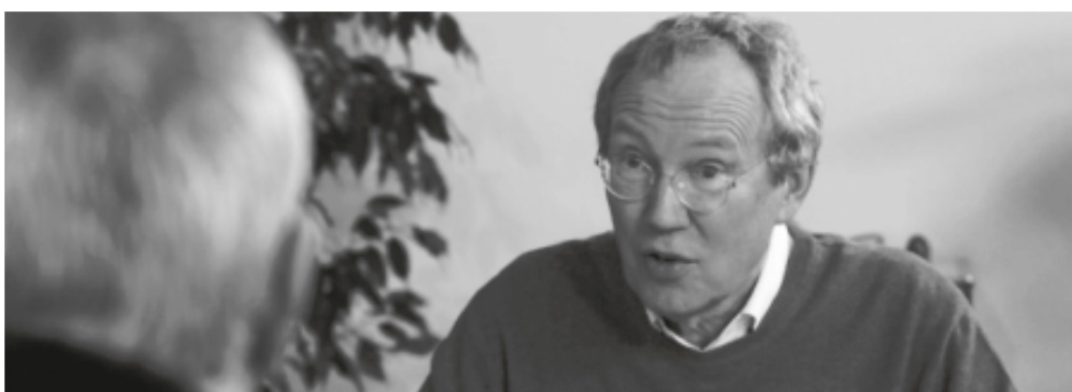
www.inter-pret.ch

INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato
e la mediazione interculturale



La communication dans un contexte interculturel



Rapport annuel 2014

Berne, le 31 mars 2015

Introduction et évaluation générale

L'année 2014 a été particulièrement mouvementée en matière de migration, d'intégration et de communication interculturelle. Comme à l'accoutumée, INTERPRET a tenu, cette année aussi, à saisir les évolutions actuelles et à réagir rapidement aux changements. Nous pensons avoir globalement réussi, sans toutefois perdre des yeux les objectifs fixés.

La collaboration avec IDEA, déjà couronnée de succès au cours des années passées, ainsi que les structures établies ont continué à faire leurs preuves. En plus des affaires courantes, soit les différentes procédures de qualification et les activités d'information et de conseil y relatives gérées par l'office de qualification d'une part, et les tâches continues d'information et de documentation du centre de compétence d'autre part, l'année rapportée a été marquée par des points forts très divers. Il s'agit notamment de la révision de l'examen professionnel et du développement du système de modules élargi, du travail de fond pour la saisie et l'analyse des données statistiques ou encore des travaux de définition et de clarification de la communication interculturelle et du concept de « personne clé ».

Globalement, INTERPRET et IDEA ont vécu une année captivante, remplie de défis, mais aussi de grandes satisfactions.

L'association INTERPRET

Comité

La plupart des activités d'INTERPRET visibles à l'externe ont lieu à l'office de qualification et au centre de compétence. Par contre, le comité d'INTERPRET joue un rôle important, dans les coulisses. Grâce à une composition large et aux diverses expériences, compétences et réseaux de ses membres, il peut être assuré que les activités et les produits réalisés par INTERPRET présentent un degré élevé de cohérence, au niveau de la forme comme du contenu, et qu'ils s'appuient sur les différents niveaux spécifiques et de société, avec une large base.

Durant l'année sous revue, la **composition du comité** a été la suivante :

Josiane Aubert, Conseillère nationale (PS) du canton de Vaud (jusqu'en juin),
présidente vice-présidente de Travail Suisse

Barbara Ackermann, Responsable du département « Finances et services » de
vice-présidente l'OSEO à Schaffhouse et responsable du domaine
« Médiation et conseil »

Regina Bühlmann Déléguée aux questions de migration au sein du secrétariat
général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de
l'instruction publique (CDIP)

Barbara Cavelti Déléguée à l'intégration du canton d'Argovie, responsable de
(à partir de mai) la section Intégration et conseil à l'Office de la migration

Fiammetta Jahreiss- Responsable du centre régional zurichois de la Fondation
Montagnani ECAP, vice-présidente de la CFM et du Forum pour
l'intégration des Migrants et des Migrants (FIMM Suisse)

Mojgan Kallenbach Responsable du service bernois d'interprétariat
communautaire « comprendi? », assistante sociale et
chargée de cours sur les questions de migration et de
l'interprétariat communautaire à la haute école spécialisée
bernoise

Ariane Montagne Coordinatrice du service d'interprétariat du Bas-Valais AVIC
(à partir de mai) (Association Valaisanne pour l'Interprétariat Communautaire)

Claudia Studer Formatrice et responsable de formation au bureau régional
EPER des deux cantons de Bâle dans le cadre du projet
MEL, soutien parental aux personnes migrantes et formation
d'adultes.

Membres

La composition des membres de l'association INTERPRET se présente comme suit au 31.12.2014 :

	Allemand	Français	Total
membres collectifs	19	4	23
membres individuels*	182	40	222

* dont interprètes communautaires certifiés : 178.

Ainsi, pour l'association, l'année 2014 aura été marquée surtout par la constance. En effet, les chiffres relatifs aux membres sont quasiment inchangés.

Le secrétariat

Les tâches du secrétariat d'INTERPRET correspondent aux tâches habituelles, surtout administratives, du secrétariat d'une association. Comme le centre de compétence, le secrétariat est situé au numéro 61 de la Monbijoustrasse à Berne et est dirigé par Michael Müller.

Les liens étroits avec le centre de compétence, du point de vue du contenu, du personnel et de la structure, ont permis l'utilisation de diverses synergies, aussi durant l'année sous revue.

Activités 2014

Les activités ayant été effectuées explicitement au nom de l'association INTERPRET ont été les suivantes :

Journée professionnelle du 17 mai

La journée professionnelle 2014 sous le titre « Tendre l'oreille plutôt que de détourner le regard » a été dédiée au thème du racisme et de la discrimination du point de vue de l'interprétariat communautaire. Elle a été animée par les collaboratrices et collaborateurs de gggfon (www.gggfon.ch). En plus d'interventions thématiques et de travaux de groupe, elle a offert un espace important pour des discussions portant sur des expériences, des questions et des exemples concrets, issus de la pratique quotidienne des participant-e-s.

Assemblée générale ordinaire du 21 mai

En plus des affaires statutaires et de l'élection de deux nouveaux membres du comité, l'assemblée générale ordinaire a porté essentiellement sur la présentation et la discussion du nouveau système modulaire.

Assemblée générale extraordinaire du 23 octobre

Les évolutions de l'environnement d'INTERPRET ainsi que les adaptations stratégiques nécessaires d'INTERPRET elle-même ont été au centre de l'assemblée générale extraordinaire, notamment en lien avec l'offre pour la conception et le pilotage du secrétariat national fide.

Réponse à la consultation relative au « Centre pour la qualité »

Prises de position, réponses à des consultations, directives et recommandations sont en règle générale également adoptées par le comité au nom de l'association. En 2014, il s'agissait de la réponse à la consultation relative à la « loi fédérale sur le centre pour la qualité dans l'assurance obligatoire des soins » du 7 juillet. Dans sa prise de position, INTERPRET a notamment souligné l'importance de la communication et a plaidé pour la création de meilleures conditions cadres afin de mieux répondre à la diversité des patient-e-s.

La réponse à la consultation ainsi que les procès-verbaux des événements cités sont accessibles sur le site Internet www.inter-pret.ch.

Le conseil de direction CDD

Personnel et structures

Le conseil de direction CDD est composé de Margrit Hagenow (responsable de l'office de qualité), Michael Müller (responsable du centre de compétence) et de Barbara Ackermann (vice-présidente de l'association INTERPRET).

Tâches et activités

En sa qualité d'organe de direction stratégique, le CDD joue en quelque sorte le rôle de responsable de projet pour le programme subventionné par la Confédération. En huit séances, qui ont duré un jour entier pour la plupart, les tâches de direction suivantes ont été assumées au cours de l'année sous revue.

Gestion des finances

L'établissement du budget annuel ainsi que des décomptes et comptes annuels ont été de la responsabilité du CDD, également en 2014. Dans le sens d'un controlling financier, une comparaison prévisions / réalisations différenciée de la situation financière (contrôle du budget) a de plus eu lieu plusieurs fois au cours de l'année sous revue.

Planification des activités et adaptations

Il était du ressort du CDD de garantir l'intégration des mesures spécifiques dans la planification globale et d'assurer une évolution logique ainsi que la congruence avec les réflexions stratégiques.

Les décisions concernant l'adaptation de la planification et la fixation des priorités en cas de difficultés à court ou à long terme en matière de ressources ont également fait partie des tâches assumées par le CDD.

Centre de compétence

Personnel et structures

Le centre de compétence est situé à l'adresse du secrétariat de l'association INTERPRET à Berne. En 2014, le centre de compétence a occupé un bureau ainsi qu'une petite salle de réunion, en sous-location chez l'Union syndicale suisse USS.

L'équipe du centre de compétence était composée durant l'année sous revue de Michael Müller (directeur du centre de compétence et secrétaire général d'INTERPRET), de Neela Chatterjee (collaboratrice scientifique) et de Lena Emch-Fassnacht (collaboratrice scientifique / collaboratrice de projet) avec un total de 160% en pourcentage de postes.

Activités 2014

Service d'information et de documentation

Le site Internet www.inter-pret.ch

Le site Internet est la plate-forme d'information centrale pour toutes les questions concernant l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. Cela se manifeste entre autres à travers les données statistiques relatives à l'utilisation du site internet : avec plus de 2200 visites par mois, près de cinq pages consultées par visite et une durée de visite moyenne de quatre minutes et demi, ainsi qu'un taux de rebond (visites très courtes et visites au cours desquelles une seule page est consultée) inférieur à 40%, l'utilisation du site d'INTERPRET peut continuer à être qualifiée de supérieure à la moyenne. Sa maintenance et sa mise à jour continues en trois langues représente d'ailleurs une tâche non négligeable.

Durant l'année sous revue, des nouveautés ont été apportées essentiellement à la rubrique « Formation et qualification ». Des règlements revus et la nouvelle composition de la CQ (voir chapitre 5), mais surtout le nouveau système modulaire ont exigé une révision complète de cette structure volumineuse. Les travaux correspondants ont été menés par l'office de qualification et le centre de compétence, en étroite collaboration.

Infothèque et service de documentation

Un volume important d'informations parvient à INTERPRET, par le biais de différents canaux (newsletter, questions et remarques, contacts personnels, etc.). Ces dernières sont complétées activement grâce à des recherches systématiques internes et, si elles sont pertinentes, mises à disposition sur le site Internet d'INTERPRET, dans le domaine « Actualités » ou dans la rubrique « Infothèque ».

Tandis que l'infothèque acquiert de plus en plus un caractère d'archives, la rubrique « Actualités » se doit d'être constamment à jour. Elle est donc généralement actualisée à un rythme hebdomadaire.

Parallèlement à l'infothèque, le centre de compétence gère un service de documentation. Ce dernier a également pu être élargi davantage et est accessible aux utilisateurs/trices externes sur demande.

Statistiques

En 2015, INTERPRET relèvera et évaluera pour la première fois des données statistiques sur les interventions dans le domaine de l'interprétariat communautaire. Au cours de l'année sous revue, les paramètres ont été définis et les préparations techniques ont été introduites, auprès d'INTERPRET comme auprès des services d'interprétariat. Ce processus a eu lieu en étroite collaboration avec ces derniers. Grâce au soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre d'un petit projet, les charges financières des services d'interprétariat ont pu être atténuées. Un test effectué en automne a montré qu'un relèvement complet et significatif des données statistiques de l'année 2014 devrait être possible au printemps 2015.

Conseil

L'activité de conseil fournie par l'équipe du centre de compétence, a eu lieu principalement en relation avec les domaines thématiques suivants :

- conseils relatifs au recours à l'interprétariat communautaire ou à une collaboration efficace avec des interprètes communautaires
- soutien des professionnel-le-s lors de la recherche d'interprètes communautaires
- réponses apportées à des questions sur la formation et la qualification
- conseils relatifs au développement de structures durables et à la mise en œuvre des standards de qualité dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux.

Activités de relations publiques et sensibilisation

Cette année aussi, les activités de relations publiques et de sensibilisation ont eu lieu de diverses manières :

Travail médiatique

Durant l'année sous revue, un nombre réjouissant de contributions sur le thème de l'interprétariat communautaire ont pu être publiées, avec une importance nationale, pour certaines :

- article sur le réseau de l'assurance qualité dans le Newsletter 1/2014 (février) du service « se comprendre »
- article „L'interprétariat communautaire: Une formation certifiée“ dans « Intégration Info », édition 5/2104, du canton VD
- bref article (en allemand) sur la plate-forme de formation TRIALOG paru dans le magazine « SozialAktuell », numéro 6_juin 2014
- mention de la plate-forme de formation TRIALOG dans l'édition de juin du magazine « Bildung Schweiz » (en allemand)
- long article (en allemand) sous forme d'un entretien dans le magazine « competence », édition 6/2014
- thème du mois de septembre de la plate-forme Internet socialinfo.ch (en allemand)
- mention des actualités et développements du domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle dans les numéros 1, 2 et 3 de la « Newsletter intégration » du SEM.

Infomail

L'infomail, qui paraît trois fois par an, est un élément central des activités de relations publiques. En 2014, les numéros suivants ont été publiés :

- Infomail 10 (avril) avec des réflexions concernant l'interprétariat téléphonique et diverses informations du centre de compétence et de l'office de qualification
- Infomail 11 (septembre) avec de nombreuses informations sur le nouveau système modulaire et d'autres offres de formation continue, ainsi que leurs financements possibles
- Infomail 12 (décembre) avec une représentation de l'orientation stratégique prévue pour INTERPRET (y compris le pilotage du secrétariat fide) et la présentation de deux travaux de master.

L'infomail est diffusé par voie électronique et, à l'heure actuelle, la version en allemand compte environ 1725 destinataires et la version en français autour de 480. Le dernier numéro de l'infomail peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet, tandis que les numéros plus anciens restent disponibles dans la rubrique « Infomails ».

Matériel et produits

En 2014, des produits existants ont été revus et de nouveaux ont été élaborés.

- Argumentaires : les argumentaires spécifiques relatifs à la collaboration avec des interprètes communautaires dans les domaines de la formation, de la santé et du social ont été actualisés et légèrement revus. Ils ont également été complétés par un document général, qui résume les principaux arguments, indépendamment du domaine d'intervention
- Fiches d'information : les deux fiches d'information relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle ont été revus et structurés de manière homogène
- Le TRIALOGUE social : la brochure pour la collaboration avec des interprètes communautaires dans le domaine social a enfin pu être imprimée
- Un nouveau dépliant avec un aperçu des différents instruments et concepts relatifs à la communication interculturelle (interprétariat, médiation, interprétariat ad hoc, auxiliaires à la traduction, personnes clés) a été préparé et imprimé au cours des premières semaines de 2015.

Contributions dans le cadre d'événements organisés par des tiers

Les collaborateurs/trices du centre de compétence ont pris part à de nombreux événements et ont effectué du travail de relations publiques et de sensibilisation pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, sous des formes très diverses.

Dans de nombreux autres événements, INTERPRET a été présente par le biais de matériel exposé.

Réseautage

Les événements mentionnés ont servi d'une part à soigner et à élargir le réseau et, d'autre part, de nouveaux contacts ont pu être établis. Le réseau d'INTERPRET englobe tous les niveaux politiques et sociétaux (confédération, cantons et communes, associations professionnelles, services spécialisés, structures ordinaires des domaines d'intervention, enseignement et recherche).

Coordination en tant qu'association professionnelle et faîtière

INTERPRET assume également des tâches en sa qualité d'association faîtière des services de formation et d'interprétariat, ainsi que d'association professionnelle des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s. En 2014, ce rôle a englobé les activités ci-dessous.

Journée professionnelle du 17 mai

Les journées professionnelles annuelles pour les interprètes communautaires sont organisées au nom de l'association INTERPRET (voir page 3).

Journée annuelle des institutions de formation du 12 juin

La planification et l'organisation de la journée annuelle des institutions de formation est de la responsabilité commune de l'office de qualification et du centre de compétence. La journée de cette année a été dédiée principalement au nouveau système modulaire ainsi qu'aux compétences nécessaires à l'obtention des modules 1 et 2.

Journée annuelle des services d'interprétariat du 10 septembre

Deux thèmes principaux ont été au centre de la journée de cette année : le relèvement et l'évaluation futurs des données statistiques relatives aux interventions des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s, ainsi que les définitions et les délimitations des différents rôles et domaines (interprétariat communautaire, médiation interculturelle, personnes clés).

Journées thématiques pour et avec les services d'interprétariat

En complément aux journées annuelles nationales, trois demi-journées thématiques ont été organisées à la demande des services d'interprétariat :

- 25 juin : instruments de l'assurance qualité / échange sur la gestion des retours et des plaintes, Zurich (organisée en allemand)
- 18 août : instruments de l'assurance qualité / échange sur les structures, les déroulements et les outils techniques / collaboration régionale, Lausanne (organisée en français)
- 20 août : aspects juridiques / contrats, Zurich (en allemand)

Projets

En plus des activités dans le cadre du programme subventionné par le SEM et l'OFSP, le centre de compétence était engagé dans deux projets durant l'année sous revue.

- L'interprétariat communautaire dans la collaboration interinstitutionnelle CII : le projet initié par les organes de la CII nationale et financé par le Secrétariat d'Etat pour la migration SEM englobe, d'une part, le recueil et l'analyse des exemples de la pratique actuelle et, d'autre part, l'encouragement, le financement et l'accompagnement de projets pilotes relatifs à la collaboration entre les professionnel-le-s des structures ordinaires et les interprètes communautaires dans le cadre de la CII.
- Révision du brevet fédéral : le projet pour la révision du brevet fédéral et pour l'intégration de la médiation interculturelle au niveau du brevet fédéral, co-financé par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI, a pu être clos durant l'année sous revue. Au moment de la rédaction de ce rapport, le règlement de l'examen et les directives y relatives ont été approuvés par le SEFRI et toutes les descriptions de modules ainsi que la totalité des directives de mise en œuvre ont été adoptées par la commission qualité.

Office de qualification

Introduction

En collaboration avec la commission qualité et sa sous-commission pour les langues, l'office de qualification est responsable des tâches suivantes :

- développement du système de formation et de qualification ainsi que définition et surveillance de normes de qualité pertinentes pour les formations
- conception et organisation de procédures de qualification aux niveaux des examens de langues, des certificats INTERPRET et des brevets fédéraux
- information et conseil pour les personnes et les services intéressés au système de formation et de qualification.

Une partie de ces activités est subventionnée par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI. Il s'agit de celles en lien avec les examens professionnels et des mesures d'assurance-qualité y relatives.

Les autres activités de l'office de qualification font partie du programme subventionné par le Secrétariat d'Etat pour la migration SEM et l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

Personnel et structures

Le siège de l'office de qualification d'INTERPRET reste situé dans les locaux de la société IDEA au Tessin. En juin, IDEA a déménagé de Contone au centre de Bellinzona ; la nouvelle adresse est Piazza Nosetto 3, 6500 Bellinzona.

IDEA a engagé une nouvelle collaboratrice administrative en novembre 2014, qui s'occupe surtout de tâches de l'office de qualification : Moesa Nicolet a une formation commerciale, est bilingue français-italien et parle également allemand et anglais.

L'équipe se compose donc de cinq personnes travaillant à temps partiel :

- Margrit Hagenow-Caprez : directrice de l'office de qualification, développements et monitoring de la qualité relatifs aux formations
- Flavia Cattori : comptabilité
- Janine Cola : certification, procédures d'équivalence, examens professionnels
- Barbara Knopf : examens de langues
- Moesa Nicolet : facturation, soutien administratif.

La commission pour l'assurance qualité (CQ) a été élargie au début de l'année, afin de renforcer certains aspects spécifiques et le savoir-faire correspondant au sein de la commission. Marianne Keller (hôpital de l'enfance Zurich) représente ainsi les attentes des utilisateurs/trices de l'interprétariat communautaire ; Helen von Flüe, responsable de longue date du service d'interprétariat de la Suisse centrale, représente les services d'interprétariat et apporte son expérience quant au développement de structures et de formations dans le domaine de la médiation interculturelle ; Giona Mattei représente d'une part la région italophone, mais apporte aussi ses expériences de direction d'un service d'interprétariat et de formation ainsi qu'en tant que responsable de projets dans le domaine interculturel.

En 2014, la CQ était donc composée des membres suivants :

- Neela Chatterjee
- Janine Cola (OQ, sans droit de vote)
- Isabelle Fierro
- Margrit Hagenow-Caprez (présidente, droit de vote restreint)
- Marianne Keller
- Daniela Luzzi-Conti
- Giona Mattei
- Feyrouz Ounaies
- Helen von Flüe
- Nicole Weiss

En 2014, la CQ s'est réunie neuf fois, en général pour des séances d'une journée entière.

La commission de langues est une sous-commission de la CQ, composée de Janine Cola, Margrit Hagenow-Caprez, Daniela Luzzi-Conti et Nicole Weiss.

Assurance qualité dans la formation

2014 est l'année durant laquelle le nouveau système modulaire dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle a été introduit. Les bases avaient déjà été élaborées en 2013 par un groupe de projet ; la CQ a finalisé et adopté en 2014 le règlement de l'examen ainsi que les directives y relatives, les descriptions des modules et les directives de mise en œuvre correspondantes.

Après la publication de la documentation en mai, cinq demandes de reconnaissance ont été faites. La CQ a reconnu les modules suivants :

- module 3 (Interprétariat par téléphone) : AOZ Zurich, SAH Schaffhouse
- module 6 (Accompagner des personnes dans le processus d'intégration) : SAH Schaffhouse, SAH Derman Ticino, Caritas Lucerne.

D'autres modules étaient en phase de planification en 2014 et leur reconnaissance a été demandée à la CQ début 2015.

Pour les modules 3-9, il n'a pas été développé de procédure d'équivalence individuelle reposant sur la reconnaissance de compétences équivalentes ; il existe par ailleurs une procédure pour la reconnaissance de formations équivalentes. Différentes formations du domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ou de domaines apparentés ont déjà été reconnues comme équivalentes ; c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme des modules effectués pour de l'admission à l'examen professionnel.

La procédure de reconnaissance des modules a été examinée et a subi certaines modifications. A la moitié de l'année, un système de monitoring continu a été introduit : au début et à la fin de chaque formation, les institutions de formation présentent à l'office de qualification certains documents. INTERPRET est ainsi mieux informée quant à la formation dans son ensemble et peut mieux assumer sa fonction de plaque tournante pour l'information, p. ex. en identifiant des tendances qui se profilent. De plus, il est ainsi possible de vérifier continuellement si des conditions posées ont été remplies ou si des recommandations relatives à la promotion de la qualité ont été respectées.

En collaboration avec le centre de compétence d'INTERPRET, une offre de formation continue pour enseignant-e-s et pour collaborateurs/trices de services de formation et d'interprétariat a été élaborée : cinq « petits » modules pouvant être combinés informent sur les développements survenant chez INTERPRET en général, sur le nouveau système modulaire et sur le nouvel examen professionnel, montrent comment la plate-forme TRIALOG peut être employée dans le cadre de la formation, offrent un cadre pour discuter de l'évaluation des compétences nécessaires à l'obtention des modules ou de l'optimisation des compétences linguistiques durant les formations.

Sur mandat de l'OFSP, trois séminaires de formation continue d'une journée chacun, relatifs à l'interprétariat communautaire dans le domaine de la santé, ont en outre été développés. Deux d'entre eux traitent essentiellement de la consolidation et de l'élargissement des techniques d'interprétariat et du travail terminologique, tandis que le troisième a pour objectif l'amélioration de la collaboration entre les interprètes et les professionnel-le-s du domaine de la santé. Le mandat se référait au développement de descriptions de séminaires et de normes pour la réalisation. L'OFSP subventionne l'organisation des séminaires.

Examens de langues

Le nombre d'examens de langues officielles locales a encore diminué en 2014. En Suisse alémanique, trois examens ont été organisés, contre deux en Suisse romande. Au Tessin, il n'y a pas eu besoin d'examen pour la langue italienne durant l'année sous revue. Les examinatrices pour la langue allemande, pour la plupart actives depuis le début des examens de langues INTERPRET, ont veillé à ce que la qualité et la continuité des normes d'évaluation soient garanties. La commission des langues a par ailleurs traité différentes demandes relatives à la reconnaissance de compétences linguistiques.

Les nouveaux examens de langues d'interprétariat obligatoires pour tou-te-s les candidat-e-s au certificat ont été introduits. Un règlement et une introduction ainsi qu'un texte modèle ont été publiés pour ces candidat-e-s. Des instructions ont également été rédigées pour les expert-e-s et les personnes compétentes en la matière dans les services d'interprétariat.

Pour les expert-e-s, huit formations ont eu lieu dans les différentes régions de Suisse. Jusqu'ici, 56 expert-e-s ont été instruit-e-s pour 48 langues. Les personnes en charge dans les services d'interprétariat ont également été introduites à leurs tâches. Actuellement, huit services sont disponibles pour le passage des examens en Suisse alémanique, deux en Suisse romande et un au Tessin.

Durant l'année sous revue, 88 procédures de vérification ont pu être closes. 92% des examens ont été réussis. Afin d'éviter des décisions de recours difficiles et un potentiel traitement inégal de candidat-e-s, il a été décidé d'offrir gratuitement le premier examen de répétition à celles et à ceux qui échouent. Un enregistrement audio de cet examen est effectué, afin qu'une vérification externe des prestations puisse avoir lieu, en cas de recours contre un deuxième résultat négatif.

Certificat INTERPRET

Durant l'année sous revue, le nombre de nouveaux certificats INTERPRET s'est élevé à 51. Ce nombre relativement bas s'explique d'une part par une activité de formation assez restreinte durant les années 2012-2013 et, d'autre part, par la phase d'introduction des nouveaux examens des langues d'interprétariat. Pour 2015, une hausse importante du nombre de certificats est attendue.

A la fin de l'année, 993 personnes disposaient du certificat INTERPRET pour interprètes communautaires, dont 720 en Suisse alémanique, 169 en Suisse romande et 40 au Tessin. Durant les premières semaines de 2015, le 1000^e certificat sera donc établi.

Un peu plus de 500 interprètes communautaires ont acquis leur certificat par le biais d'une procédure d'équivalence et restent donc légèrement majoritaires. Durant l'année rapportée, 30 procédures d'équivalence individuelles ont eu lieu.

En décembre, le comité a adopté un règlement légèrement revu pour les procédures d'équivalence. Il prévoit entre autres une augmentation à 150 du nombre d'heures de pratique exigé des candidat-e-s.

Examen fédéral professionnel

Début décembre, 25 candidat-e-s se sont présenté-e-s à l'examen professionnel, qui a eu lieu pour la dernière fois selon le règlement de 2009. 13 interprètes communautaires ont obtenu le brevet fédéral ; les candidat-e-s qui n'ont pas réussi pourront répéter en septembre 2015 les examens partiels auxquels ils/elles ont échoué.

Le nombre de détenteurs/trices du brevet fédéral pour interprètes communautaires passe ainsi à 101.

Au cours des dernières années, les expert-e-s des examens (pour le brevet, la procédure d'équivalence ainsi que pour les langues) ont été formé-e-s surtout relativement à l'évaluation des candidat-e-s en fonction des critères définis. En automne 2014, trois séminaires portant sur la conduite d'entretien en situation d'examen ont eu lieu en Suisse alémanique. Ils ont été donnés par Madame Heidi Ehrensperger et suivis par près de 45 expert-e-s d'examen.

Après que toute la documentation relative à l'examen professionnel pour interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s revu a été déposée fin février, la procédure d'autorisation a pu être terminée fin 2014. La signature du nouveau règlement d'examen a eu lieu en février 2015.

Finances

Les comptes de l'association ont été clôturés avec une perte de CHF 92.60, qui correspond à un léger déficit du projet de révision du brevet fédéral. Cependant, des provisions considérables ont été effectuées au centre de compétence, puisqu'en 2015 d'importants investissements seront nécessaires.

La plupart des tâches de l'office de qualification et du centre de compétence se sont déroulées dans le cadre du programme subventionné et ont été financées par le Secrétariat d'Etat pour la migration SEM et l'Office fédéral de la santé publique OFSP. Les taxes pour les différentes procédures de qualification représentent également une importante source de revenus, ainsi que les subventions du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI, pour les travaux en lien avec les brevets fédéraux.

La synthèse ci-dessous vise à présenter le plus de transparence possible. Elle comprend donc non seulement les chiffres relatifs aux activités directes de l'association INTERPRET, mais représente aussi le volume des contributions fédérales ainsi que leur utilisation par les différents domaines d'activité dans une vue d'ensemble.

Bilan

	31.12.2014		31.12.2013	
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Actifs</u>				
100 Liquidités	194'776.80		201'847.55	
1000 Caisse Michael	500.00		24.75	
1001 Caisse Neela	500.00		500.00	
1002 Caisse Lena	500.00		222.15	
1010 CCP Association	80'719.10		161'046.20	
1011 CCP Centre de compétence	112'557.70		40'054.45	
Placements monétaires à court terme	0.00		0.00	
1051 TVA Impôts anticipés	0.00		0.00	
110 Créances générales	111'574.80		1'450.00	
1100 Débiteurs	111'574.80		1'450.00	
130 Comptes de régularisation actifs	1'192.00		48'099.55	
1300 Actifs transitoires	1'192.00		48'099.55	
1320 Compte de passage	0.00		0.00	
150 Immobilisations corporelles	0.00		0.00	
1510 Informatique	0.00		0.00	
1519 Amortissement informatique	0.00		0.00	
Total actifs	307'543.60		251'397.10	
<u>Passifs</u>				
200 Engagements à court terme	38'304.90		41'070.55	
2000 Créanciers	34'608.40		41'070.55	
2010 Créanciers assurances sociales	3'696.50		0.00	
2021 TVA Impôts dus	0.00		0.00	
209 Payements anticipés	0.00		33'745.25	
2090 Payement anticipé SEFRI	0.00		33'745.25	
2091 Payement anticipé SEM+OFSP	0.00		0.00	
230 Comptes de régularisation passifs	83'869.55		76'906.80	
2300 Passifs transitoires	4'640.00		10'332.00	
2310 Transitoires Idea	79'229.55		66'574.80	
2399 Transitoires TVA	0.00		0.00	
240 Provisions à court terme	60'854.45		0.00	
2401 Solution banque de données	22'477.25			
2402 Site internet	20'000.00		0.00	
2403 Jubilé	20'000.00		0.00	
2404 Projet CII	-1'622.80			
260 Provisions à long terme / fonds	34'800.30		26'770.30	
2600 Provisions	502.75		17'405.55	
2601 Fonds brevet fédéral	34'297.55		9'364.75	
280 Capital	89'714.40		89'807.00	
2800 Capital propre	89'807.00		89'807.00	
Résultat annuel	-92.60		-16'902.80	
Total passifs	307'543.60		251'397.10	

Compte de résultats

		01.01.2014-31.12.14		Budget 2014	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Recettes</u>					
30	Dons et legs		240.00		500.00
	3000 Dons de particuliers		240.00		250.00
	3001 Dons d'institutions / entreprises		0.00		250.00
31	Cotisations de membres		25'440.00		26'500.00
	3100 Cotisations membres ind.		17'390.00		18'000.00
	3101 Cotisations membres coll.		8'050.00		8'500.00
32	Contributions du domaine public		507'051.00		469'050.00
	3200 Contributions OFSP		182'610.10		150'000.00
	3201 Contributions SEM		248'724.35		265'550.00
	3202 Contributions SEFRI		75'716.55		53'500.00
34	Prestations de service et produits		121'598.00		126'500.00
	3400 Prestations de service		0.00		1'500.00
	3401 Formation		300.00		2'000.00
	3402 Conseil		1'425.00		0.00
	3403 Taxes		114'525.00		117'000.00
	3404 Produits		5'348.00		6'000.00
<u>Dépenses</u>					
50	Personnel	395'990.30		338'700.00	
	5000 Salaires mensuels	146'513.75		152'500.00	
	5001 Salaires horaires	204'297.50		160'000.00	
	5002 Charges salariales	45'179.05		26'200.00	
54	Autres dépenses de personnel	8'177.50		13'000.00	
	5401 Formation continue	770.00		2'000.00	
	5402 Frais	7'407.50		11'000.00	
58	Honoraires	96'665.25		107'200.00	
	5800 Honoraires comité	1'637.50		5'000.00	
	5801 Honoraires GLA	5'437.50		6'000.00	
	5804 Honoraires CQ	22'983.25		30'000.00	
	5805 Honoraires expert-e-s	38'330.55		38'200.00	
	5806 Mandats examens de langues	9'853.60		15'000.00	
	5807 Honoraires interprètes	3'628.25		0.00	
	5809 Autres mandats externes	14'794.60		13'000.00	
59	Frais dest. des honoraires	7'167.80		10'500.00	
	5900 Frais honoraires	7'167.80		10'500.00	
60	Dépenses d'exploitation	29'371.70		44'500.00	
	6000 Location	14'304.00		15'000.00	
	6004 TVA	424.00		4'500.00	
	6005 Contribution infrastructure IDEA	10'800.00		10'800.00	
	6007 Location de locaux externes	3'343.70		6'200.00	
	6008 Frais évènements	482.00		8'000.00	
	6009 Autres dépenses d'exploitation	18.00		0.00	
61	Entretien / Acquisitions	139.00		1'750.00	
	6101 Entretien	139.00		750.00	
	6102 Nouvelles acquisitions	0.00		1'000.00	

Dépenses (suite)	01.01.2014-31.12.14		Budget 2014	
	CHF	CHF	CHF	CHF
65 Frais administratifs	64'981.20		43'950.00	
6500 Matériel de bureau	2'000.00		2'150.00	
6501 Photocopies	1'694.80		1'750.00	
6502 Littérature	0.00		500.00	
6503 Impressions	205.85		500.00	
6510 Téléphone	1'090.65		1'500.00	
6520 Frais de port	3'375.50		3'000.00	
6530 Révision	1'620.00		1'500.00	
6540 Frais de traduction	25'347.90		23'750.00	
6550 Autres frais administratifs	14'590.00		1'800.00	
Maintenance, remplacement, 6560 mise à jour Informatique	11'452.90		4'500.00	
6561 Soutien externe Informatique	3'603.60		3'000.00	
66 Relations publiques	24'383.25		65'300.00	
6000 Publicité, annonces	0.00		2'000.00	
6601 Relations publiques	13'334.30		48'300.00	
6602 Evènements	8'015.05		9'000.00	
6603 Site Internet	3'033.90		6'000.00	
70 Dépenses financières	436.40		0.00	
7100 Intérêts perçus	-140.25		0.00	
7140 Frais ordinateurs et banques	576.65		0.00	
81 Résultat extraordinaire	-24'932.80		0.00	
8101 Charge extraordinaire	0.00		0.00	
8102 Recette extraordinaire	-24'932.80		0.00	
85 Fonds	52'042.00		6'000.00	
8500 Fonds affectés	-33'745.25		0.00	
8501 Contribution SEFRI pour BF	24'932.80		0.00	
8511 Solution banque de données	22'447.25		6'000.00	
8512 Site internet	20'000.00		0.00	
8513 Anniversaire	20'000.00		0.00	
8514 Projet CII	-1'622.80		0.00	
Total dépenses	654'421.60		630'900.00	
Total recettes		654'329.00		622'550.00
Total compte de résultats	-92.60		-8'350.00	

Compte de résultats 2014 par centre de coûts

	Total	Association	Projet BF ICMI	Centre de compétence	Projet CII	Conseil de direction CDD	OFSP FC	Office de qualification	Brevet fédéral
Recettes									
300 Dons et legs	240.00	240.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3000 Dons particuliers	240.00	240.00							
310 Cotisations de membres	25'440.00	25'440.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3100 Cotisations membres ind.	17'390.00	17'390.00							
3101 Cotisations membres coll.	8'050.00	8'050.00							
		358'750.0							
320 Contributions du domaine public	507'051.00	0	15'500.00	20'000.00	39'974.35	0.00	12'610.10	0.00	60'216.55
3200 OFSP	182'610.10	150'000.00		20'000.00			12'610.10		
3201 SEM	248'724.35	208'750.00			39'974.35				
3202 SEFRI	75'716.55		15'500.00					0.00	60'216.55
340 Prestations de service et produits	121'598.00	3'340.00	0.00	5'903.00	0.00	0.00	0.00	53'625.00	58'730.00
3400 Prestations de service	0.00								
3401 Formation	300.00			300.00					
3402 Conseil	1'425.00			1'425.00					
3403 Taxes	114'525.00	3'340.00		1'470.00				50'985.00	58'730.00
3404 Produits	5'348.00			2'708.00				2'640.00	
		387'770.0							
Total recettes	654'329.00	0	15'500.00	25'903.00	39'974.35	0.00	12'610.10	53'625.00	118'946.55

	Total	Association	ICMI	Centre de comp.	CII	GLA	OFSP FC	Office de qual.	BF
Dépenses									
500 Personnel	395'990.30	11'700.00	22'190.00	134'046.85	36'525.00	22'680.00	4'871.15	102'121.00	61'856.30
540 Autres dépenses de personnel	8'177.50	267.95	1'386.25	1'772.40	505.70	489.35	0.00	1'428.85	2'327.00
580 Honoraires	96'665.25	3'026.35	10'127.60	3'996.00	2'239.40	5'437.50	2'966.40	24'505.85	44'366.15
590 Frais destinataires des honoraires	7'167.80	324.00	1'240.00	0.00	0.00	428.00	0.00	2'131.70	3'044.10
600 Dépenses d'exploitation	29'371.70	2'697.30	293.50	12'715.70	0.00	0.00	0.00	8'465.20	5'200.00
610 Entretien et acquisitions	139.00	0.00	0.00	139.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
650 Frais administratifs	64'981.20	6'445.20	12'737.00	34'432.15	2'327.05	0.00	4'772.55	3'714.25	553.00
660 Relations publiques	24'383.25	4'468.10	1'363.50	16'933.65	0.00	0.00	0.00	0.00	1'600.00
700 Recettes financières	-140.25	-76.30	0.00	-63.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
710 Dépenses financières	576.65	149.40	0.00	427.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
810 Résultat extraordinaire	-24'932.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-24'932.80
850 Fonds et provisions	51'564.75	0.00	-33'745.25	62'477.25	-1'622.80	0.00	0.00	0.00	24'932.80
Total dépenses	654'421.60	29'020.00	15'592.60	266'876.30	39'974.35	29'034.85	12'610.10	142'366.85	118'946.55
Total recettes	654'329.00	387'770.00	15'500.00	25'903.00	39'974.35	0.00	12'610.10	53'625.00	118'946.55
Résultat avant transfert d. subventions	-92.60	358'750.00	-92.60	-240'973.30	0.00	-29'034.85	0.00	-88'741.85	0.00
890 Transfert des subventions		-358'750.00		240'973.30		29'034.85	0.00	88'741.85	0.00
8901 Centre de compétence		-240'973.30							
8902 CDD		-29'034.85							
8903 Office de qualification		-88'741.85							
8904 Brevet fédéral		0.00							
Gain / Perte	-92.60	0.00	-92.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Perspectives

2015 sera également une année importante et intéressante pour INTERPRET.

- La journée professionnelle annuelle aura lieu le 25 avril et sera dédiée au code professionnel. Les membres d'INTERPRET bénéficient d'un important rabais sur la taxe de participation.
- Durant les premières semaines de l'année, plusieurs chiffres significatifs seront atteints en même temps : la procédure de qualification pour le certificat INTERPRET est en vigueur depuis 10 ans, le nombre de détenteurs/trices du brevet fédéral s'élève à plus de 100 personnes et le 1000^e certificat INTERPRET a été délivré. Nous fêterons ces succès le 11 juin, dans le cadre d'un évènement public.
- C'est également le 11 juin qu'aura lieu l'assemblée générale, au cours de laquelle d'importants jalons seront posés pour l'avenir d'INTERPRET, avec une modification des statuts et la révision du code professionnel pour interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s.
- En décembre, il s'agira d'appliquer le règlement d'examen adopté, dans le cadre du premier examen professionnel selon le nouveau système. D'ici là, il faudra préparer tout le matériel nécessaire et accompagner les institutions de formation pour la mise en œuvre du système modulaire.
- Et, pour finir, INTERPRET devra se charger durant les années 2015 et 2016 de la conception du secrétariat national fide et du pilotage des diverses tâches et procédures y relatives dans le domaine des relations publiques d'une part, et de la formation des formateurs et formatrices en langue dans le domaine de l'intégration d'autre part.

INTERPRET est en mesure de relever tous ces défis, parce que nous savons que nous pouvons compter sur un large soutien et sur une excellente collaboration empreinte de confiance mutuelle avec tous nos partenaires et avec toutes les parties concernées, que nous tenons à remercier cordialement.